

COLLOQUE

La constitution face au défi de la bioéthique

En proposant de modifier le Préambule de la Constitution pour répondre au défi de la bioéthique, le Président de la République reconnaît la place importante acquise par ces préoccupations pour la sauvegarde et le développement des droits de l'homme.

Afin de fournir des éléments de réflexion à ce débat, l'Association internationale droit, éthique et science et ses partenaires ont souhaité inviter la communauté juridique à confronter ses expériences et son savoir avec ceux des décideurs politiques. Cette interrogation portera sur la place de la bioéthique dans notre droit fondamental et sur l'interaction de ce droit avec le droit européen et international des droits de l'homme.

MATINÉE

Présidence : M^{me} Marie-Thérèse Hermange, sénatrice, membre du CCNE

- « *La bioéthique et les droits fondamentaux constitutionnels : enjeux et perspectives* », **Professeur Bertrand Mathieu**, Paris I
- « *La Constitution, instrument de régulation du droit et de la bioéthique ?* », M^{me} **Guyène Nicolas**, Maître de conférences, CDSA, Université Paul Cézanne, Aix-Marseille 3, **Maître Jean-Philippe Feldman**, Université de Bretagne sud
- « *Quels droits inscrire dans la Constitution ? Recours aux principes ou mise en place d'interdits ? Droits subjectifs ou droits objectifs ?* », M^{me} **Marie-Angèle Hermitte**, directeur de recherches, CNRS, **Professeur Joseph Pini**, GERJC, Université Paul Cézanne, Aix-Marseille 3

APRÈS-MIDI

Présidence : M. Alain Claeys, député (sous réserve de confirmation).

- « *L'articulation entre le droit français et le droit international* », M. **Christian Byk**, magistrat, Secrétaire général, Association internationale droit, éthique et science, **Professeur Jean-Pierre Duprat**, Université Montesquieu Bordeaux IV
- Table-ronde avec les intervenants et le **Professeur Xavier Bioy**, Faculté de droit, Université de Toulouse, **Professeur Claude Huriet**, sénateur honoraire, membre du Comité international de bioéthique
- Synthèse par le **Professeur Antoine Leca**, directeur, CDSA, Université Paul Cézanne

Retrouvez-nous à l'occasion du colloque
« La constitution face au défi de la bioéthique »

Paris - Palais du Luxembourg - Salle G. Monerville

JEUDI 3 AVRIL 2008

Avec le concours de  LexisNexis®